



Appartenance - Respect - Collaboration

Guide aux parents 2026-2027

Horaire des cours

Préscolaire	Primaire
De 8 h 15 à 11 h 40	De 8 h 15 à 11 h 40
De 13 h 10 à 14 h 27	De 13 h 10 à 15 h 35

Mot de la direction

Chers parents,

La mission de l'école est de permettre à l'élève de s'instruire, de socialiser et de se qualifier. Toute l'équipe-école adhère à cette mission et s'efforce à mettre en place les conditions essentielles à la réussite des élèves. Parmi ces dernières, l'engagement et la collaboration des parents sont primordiales ainsi que la motivation de l'élève et sa capacité à fournir les efforts nécessaires à sa réussite. Nous devons tous nous mobiliser afin d'encourager nos élèves à avoir le souci de répondre aux exigences demandées.

La collaboration et la communication école-famille sont des priorités pour l'équipe-école.

Voici des outils importants à utiliser :

- L'agenda, un moyen de communication quotidien entre l'école et la maison.
- « L'Info-Parents », le bulletin d'information, envoyé directement par courriel aux parents.
- Le site internet de l'école : <https://debourgogne.cssp.gouv.qc.ca>

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir des renseignements supplémentaires, au besoin.

Geneviève Landry
Directrice intérimaire

Marie Elcar Théus
Directrice adjointe



Appartenance - Respect - Collaboration

Projet éducatif

NOTRE MISSION

Semer le savoir
Nourrir les passions
Récolter la réussite
Embellir le monde.

NOTRE VISION

Nous appartenons
à une école fondée
sur le respect
aux portes ouvertes
sur la collaboration

NOS VALEURS

✓ Respect

Je m'ouvre, j'écoute, j'accepte, je fais confiance malgré les divergences d'opinions, de visions et d'objectifs.
Je suis tolérant et je m'adresse aux autres de façon courtoise et bienveillante.

✓ Appartenance

Dans mon école, j'ai du plaisir, je suis fier d'y être, je me sens bien et je fais en sorte que tous se sentent ainsi. J'accueille les idées des autres avec positivisme et j'accepte de me remettre en question.

✓ Collaboration

Je travaille avec les autres dans un esprit d'entraide et d'ouverture vers un but commun en reconnaissance des compétences de tous.

NOTRE ENGAGEMENT

Nous, les membres du personnel de l'école, nous engageons individuellement et collectivement à adopter les comportements et les attitudes correspondant à nos valeurs afin de faire évoluer notre école vers sa vision.

Informations concernant l'intimidation

POSITION DE L'ÉCOLE FACE À LA VIOLENCE ET À L'INTIMIDATION

Tout membre du personnel d'une école doit collaborer à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et veiller à ce qu'aucun élève de l'école à laquelle il est affecté ne soit victime d'intimidation ou de violence (*LIP, 75.3). Aucune situation, jugée par les intervenants de l'école, comme étant de l'intimidation n'est tolérée (p.7).

LES DÉFINITIONS SELON LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

- Violence :** « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer, en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (Article 13 de la LIP).
- Intimidation :** « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser » (Article 13 de la LIP).

COMMENT FAIRE LA DIFFÉRENCE...

CRITÈRES	CAS DE <u>CONFLIT</u>	CAS D' <u>INTIMIDATION</u>
Une intention ou non de faire du tort	Le conflit est une opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence.	L'intimidation est un rapport entre deux ou plusieurs élèves où l'un agresse l'autre volontairement ou non.
Une personne ou un groupe qui domine	Les élèves discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les personnes sont sur un pied d'égalité.	L'élève qui intimide veut gagner et pour ce faire s'impose à l'autre par la force. Celui ou ceux qui intimident ont un avantage sur celui qui est intimidé.
Une présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui subit l'intimidation	Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes se sentent libres de donner leur version.	Il en résulte une victime, puisque l'élève qui a été agressé a été mis dans l'impuissance. L'élève qui intimide sent qu'il est en droit de recourir à la violence, mais il ne veut pas se faire prendre. Lorsqu'il se fait prendre, il se justifie (par exemple : déni, banalisation). L'élève qui subit l'intimidation se terre dans le silence, s'embrouille, voit assumer les torts. On peut remarquer une retenue, une absence de liberté dans sa façon de se défendre ou d'argumenter.
Une répétition des actes	Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.	Les actes d'intimidation se répètent. L'intimidation nécessite une intervention spécifique. La médiation n'est pas la première intervention à envisager.

POUR PRÉVENIR LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

L'école De Bourgogne s'engage à :

- Faire de la prévention.
- Intervenir lors de situations problématiques.

COMMENT SIGNALER À L'ÉCOLE DE BOURGOGNE LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

- Nous recommandons aux parents d'encourager leur enfant à signaler rapidement une situation problématique à un adulte de l'école.
- Le parent peut aussi signaler une situation problématique à un adulte de l'école verbalement, par écrit, par téléphone ou par courriel (agissons.debourgogne@csp.qc.ca) ou en utilisant le code QR affiché à plusieurs endroits dans l'école.

Responsabilités mutuelles

1. Procédure pour les absences

Les parents doivent obligatoirement avertir le secrétariat de l'absence de leur enfant pour l'avant-midi et pour l'après-midi et ce, le plus rapidement possible en inscrivant le motif d'absence sur Mozaïk. Il est possible de laisser un message sur la boîte vocale de l'école et/ou du service de garde, si l'accès à Internet est impossible.

Les élèves qui arrivent en retard doivent obligatoirement arrêter au secrétariat pour s'annoncer.

2. Arrivée des élèves le matin et le midi

La surveillance des élèves dans la cour d'école, débute à 7 h 55 le matin. Afin d'éviter les risques d'accidents ou de problèmes majeurs, nous vous demandons de vous assurer que vos enfants arrivent à l'école seulement 15 minutes avant le début des cours soit entre 7 h 55 et 8 h 10 le matin et entre 12 h 50 et 13 h 05 le midi.

3. Absence non-autorisées

Une absence prolongée pour des vacances ou tournois sportifs sont sous l'entière responsabilité des parents. Il n'est pas de la responsabilité de l'enseignant de préparer, avant le départ, du travail à réaliser, de le corriger ni de faire de la récupération au retour de l'enfant pour les notions vues durant une absence prolongée pour vacances.

4. Accidents

Les parents sont avisés immédiatement lors d'un accident. Le déplacement en ambulance ou en taxi vers un centre hospitalier est aux frais des parents.

5. Assurances

L'école n'est pas responsable des accidents, de la perte, de la destruction ou du vol des effets personnels de l'élève, c'est pourquoi nous conseillons de ne pas apporter d'objets ou de vêtements de valeur à l'école. Les biens personnels doivent être protégés par des assurances privées.

Le Centre de services scolaire ne détient pas d'assurance accident pour ses élèves. Il est de la responsabilité des parents de souscrire annuellement au bénéfice de chacun de leurs enfants d'âge scolaire à une telle assurance auprès d'un assureur privé.

6. Transport des élèves par les parents

Vous référer au « Guide aux parents » remis la première journée de classe.

7. Éducation physique - exemption

L'incapacité temporaire ou permanente d'assister aux cours d'éducation physique devra être justifiée par un certificat médical récent qui devra être remis, dans les meilleurs délais, à la secrétaire d'école qui en informera l'enseignant concerné. Un certificat médical doit être remis au début de chaque année scolaire si l'incapacité se prolonge.

Mesures générales de sécurité

DANS L'ÉCOLE

- J'entre ou je sors de l'école par la cour arrière.
- Je me déplace dans le calme, en marchant muni d'un laissez-passer.
- Je monte et je descends les escaliers une marche à la fois.

ALIMENTATION

- Pour des raisons de sécurité, nous demandons la collaboration consciencieuse de tous les parents de l'école afin d'éviter de mettre dans le lunch ou les collations des enfants des aliments contenant des allergènes. Les enfants allergiques devront toujours être prudents.
- Nous encourageons tous les parents de l'école à fournir des aliments sains pour les collations des enfants. Exemples : fruits, légumes, produits laitiers, humus, pois chiches, tofu.
- Pour des raisons de saine alimentation, il est interdit d'apporter toutes confiseries, croustilles et boissons gazeuses.

LE MIDI

- Je reste assis à ma place.
- Je parle à voix basse avec mon voisin d'à-côté ou d'en face.
- Je nettoie ma place.
- Je n'échange pas de nourriture.
- Je ne lance ni nourriture ni quoi que ce soit.

LES OBJETS PERSONNELS

- J'apporte à l'école uniquement les objets nécessaires à mes apprentissages et je peux apporter, à mes risques, certains jeux éducatifs et objets pour faire des sports extérieurs tels que : balles de tennis, ballons, bâtons de mini-hockey, diabolos, frisbee « mousse » et corde à danser. Idéalement, tous mes objets doivent être identifiés à mon nom.
- Je laisse à la maison :
 - tout objet personnel. Exemples : objets électroniques, cellulaires, montres intelligentes...
 - tout objet populaire qui permet des échanges. Exemples : cartes de collection, figurines...
 - tout objet dangereux ou ressemblant à une arme. Exemples : couteaux, pétards, briquets...
 - les patins à roues alignées, les trottinettes et les planches à roulettes.

AUX RÉCRÉATIONS À L'INTÉRIEUR

- Je reste dans ma classe.
- Je respecte les règles de vie dans ma classe.
- Je demande la permission pour aller aux toilettes ou boire.
- Je m'occupe calmement avec un jeu.
- Lorsque la première cloche sonne, je range mon jeu et je m'assois calmement à ma place.

DANS LA COUR ET DANS LE PARC ÉCOLE

- Je respecte les règles du Guide de sécurité dans la cour.
- Je prends ma récréation aux endroits prévus à cet effet, loin des portes, des fenêtres et des supports à vélos.
- Je joue de façon sécuritaire et pacifique.
- Je marche à côté de ma bicyclette sur la cour de récréation et sur l'aire d'embarquement des autobus.
- En tout temps, j'utilise prudemment les différents équipements du terrain de jeux.

AUX AUTOBUS

- En aucun temps, je ne me déplace au travers des autobus.
- Dès ma sortie de l'école, je vais prendre mon rang (2 par 2) calmement à l'endroit désigné.
- Au signal du surveillant, tout en conservant mon rang (2 par 2), je me déplace calmement pour monter dans l'autobus.

EN ÉDUCATION PHYSIQUE

- J'ai un sac pour transporter mes effets d'éducation physique.
- Je porte le costume d'éducation physique prévu (culotte de sport, chandail à manches courtes et souliers de course attachés). Les souliers de type « planche à roulettes » (skate) et les souliers de toile sont interdits.
- Je ne porte pas de montre, de clé autour du cou ni de bijoux encombrants.
- Je me change avant et après les cours.

Guide de sécurité dans la cour

Peu importe l'endroit :

- J'agis de façon sécuritaire et respectueuse.
- Interdiction de jouer dans une zone où il y a des cônes.
- Hormis pour les lancers de basket, tout objet projeté dans les airs ne doit pas dépasser une hauteur de 3 mètres.

Terrain de soccer • Sur le petit ou le grand terrain de soccer, la supervision d'un adulte est obligatoire. • L'élève doit demander l'autorisation d'un adulte pour récupérer un ballon à l'extérieur du terrain ou de la cour. • Aucun contact n'est permis durant le jeu.	
Sur la cour • Il est interdit d'aller jouer près des supports à vélos. • Il faut respecter les zones de jeux (marquage sur le sol). • Il est permis de jouer au mini hockey. Le port des lunettes est obligatoire ainsi qu'un bâton réglementaire (pas plus haut que les hanches) ou des bâtons prêtés par l'école. • Le ballon chasseur doit se jouer avec un seul ballon. • Sur les terrains de copeaux: Il est permis de jouer au soccer, au « touch football » ou de pratiquer la gymnastique de base de façon sécuritaire (Ex. : pont, roulade, roue latérale).	L'hiver • Les pantalons de neige et les bottes sont obligatoires pour aller sur les buttes, les aires de glace et les espaces enneigés. • Il faut respecter et partager les constructions (forts, bonhommes de neige). • Il est permis de lancer des balles de neige sur les murs latéraux du gymnase. • Sur les buttes, il faut respecter le sens pour monter et glisser. Il faut glisser un par un et jamais debout. Il est défendu de pousser, de bousculer, de faire des empilages, de jouer au roi de la montagne, de construire des tunnels. • Sur les plaques de glace, on ne doit jamais être debout. On s'élance mais on glisse à genou ou couché et ce, un à la fois.
Dans les modules • Il est interdit de courir, de jouer à la tague ou à cache-cache, de pousser, de lancer des copeaux, de monter dans les glissades de bas en haut, de se suspendre la tête en bas dans les modules et de s'asseoir dans le haut des structures de jeux.	Ballon poire • Seulement les 20 coups sont permis. • L'utilisation des ballons de classe est privilégiée. (Les ballons des élèves sont acceptés seulement s'il y a des places libres). • Il est défendu de se suspendre aux structures de métal.
Les objets de la maison • Il est défendu d'apporter de la maison tout objet non autorisé (voir règlements dans l'agenda). • Les objets sportifs suivants sont défendus : super balle, raquette de tennis, mini hockey plus haut que la hanche.	Murs • Le jeu du ballon ou balle au mur doit se jouer sur les murs du gymnase. (Défendu sur la porte du gymnase). • Il est interdit de botter le ballon. • Il est interdit d'utiliser un élève comme cible.

La collaboration des parents est primordiale à tous les niveaux.

Nous les invitons à soutenir les interventions faites par les adultes de l'école.

Liste de ressources externes

- **Urgence santé-police :**
 - Appelez le **911** en cas d'urgence médicale ou de situation nécessitant l'intervention de la police.
- **Info santé C.L.S.C. :**
 - Vous pouvez contacter le **C.L.S.C.** au **(450) 658-7563** pour obtenir des informations sur les services de santé disponibles dans votre région.
- **Centre anti-poison :**
 - En cas d'empoisonnement ou de suspicion d'empoisonnement, composez le numéro **1 (800) 463-5060** pour obtenir de l'aide.
- **Hôpital du Haut-Richelieu (St-Jean) :**
 - Pour toute urgence médicale, contactez l'hôpital du Haut-Richelieu au **1 (450) 359-5000**.
- **D.P.J. (Direction de la protection de la jeunesse) :**
 - Si vous avez des préoccupations concernant la sécurité ou le bien-être d'un enfant, vous pouvez appeler la **D.P.J.** au **(450) 679-0831**.

Liste de ressources (anonymes)

- **Tel-jeunes :**
 - Vous pouvez joindre Tel-jeunes au **1(800) 263-2266** ou au **(514) 288-2266** pour obtenir du soutien et des conseils pour les jeunes.
- **Drogue aide et référence :**
 - En cas de questions ou de préoccupations liées à la drogue, vous pouvez appeler le **1(800) 265-2626** ou le **(514) 527-2626**.
- **Gai Écoute :**
 - Pour les personnes LGBTQ+ ou en questionnement, Gai Écoute est disponible au **1(888) 505-1010** ou au **(514) 866-0103**.
- **Jeunesse, j'écoute :**
 - Si vous êtes un jeune et que vous avez besoin d'écoute ou de conseils, composez le **1(800) 668-6868**.
- **Éducation Coup-de-fil (relations parents et enfants) :**
 - Pour des conseils sur les relations parents-enfants, vous pouvez appeler le **(514) 525-2573**.

Services spécialisés

- **C.L.S.C. :**
 - Vous pouvez joindre le **C.L.S.C.** au **(450) 658-7561** pour obtenir des services de santé et de soutien dans votre région.
- **Centre médical de Chambly :**
 - Pour toute question médicale, vous pouvez contacter le centre médical de Chambly au **(450) 658-6601**.
- **Allô prof :**
 - Si vous avez besoin d'aide pour vos études, vous pouvez visiter le site web **www.alloprof.qc.ca** ou appeler le **(514) 527-3726**.
- **Ass. de Parents de l'Enfance en Difficulté de la Rive-Sud Montréal :**
 - Pour les parents d'enfants en difficulté, vous pouvez appeler l'association au **(450) 679-9310**.